APPEL À PROJETS 2018

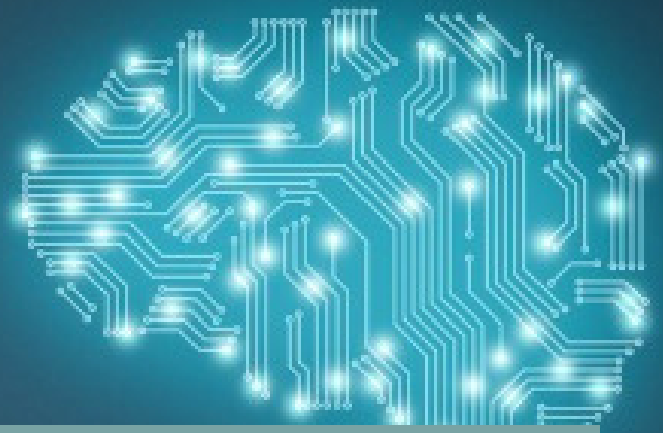

LA PRÉVENTION DES RISQUES VIA L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LE BIG DATA

CANDIDATEZ DU 4 DÉCEMBRE 2017 AU 23 FÉVRIER 2018

MAIF FONDATION

Soutenir la recherche pour prévenir les risques

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME..... 3

THÉMATIQUES..... 4

CHAMP DE L'APPEL À PROJETS..... 10

CARACTÉRISTIQUES DES PROPOSITIONS..... 11

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ..... 13

PROCÉDURE DE SÉLECTION..... 14

CRITÈRES D'ÉVALUATION..... 15

CONVENTION..... 16

MODALITÉS ET CALENDRIER..... 17

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La Fondation MAIF, Fondation reconnue d'utilité publique, a pour mission de soutenir la recherche pour prévenir les risques, en particulier ceux qui affectent les personnes et leurs biens.

Afin de rendre possible des avancées concrètes et significatives en matière de prévention des risques, elle structure ses soutiens autour de thématiques majeures. Cela lui permet de favoriser l'émergence de solutions innovantes, en encourageant par ailleurs fortement les synergies entre projets connexes.

A titre d'exemple, son programme 2016 portait sur les risques numériques et la société collaborative. Cet appel à projets a permis la sélection de 7 projets de recherches dans des domaines assez variés, depuis le véhicule autonome jusqu'à la certification des objets connectés, en passant par les risques dans l'économie collaborative ou l'usage des réseaux sociaux pour informer sur les catastrophes naturelles. Ces travaux s'étalent en général sur une période de un à trois ans.

Dans tous les cas, ce sont bien la prévention des risques et la recherche de progrès concrets et applicables en matière de sécurité qui guident l'action de la Fondation MAIF.

Cette notion d'applications concrètes, au bénéfice de l'intérêt général étant, avec la dimension innovante des projets, un élément majeur dans le processus d'attribution des soutiens. Prototypes, démonstrateurs, études chiffrées et communicables sont souhaités.

CE NOUVEL APPEL À PROJETS SE SITUE DANS LA CONTINUITÉ DU PRÉCÉDENT, TOUT EN AYANT L'AMBITION DE LE COMPLÉTER ET DE L'ENRICHIR, PAR DES RÉFLEXIONS INTÉGRANT LES PROGRÈS ACTUELS SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES SCIENCES COMPORTEMENTALES.

LA PRÉVENTION DES RISQUES VIA L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LE BIG DATA

QUELLES SONT LES THÉMATIQUES ?

Recherche en connaissances, solutions de prévention et sensibilisation dans le domaine du risque et plus particulièrement sur les champs :

Compréhension des comportements

Mobilité, voitures connectées et autonomes

Les « vulnérables » face aux nouvelles mobilités

Capteurs, objets connectés et Smart Home

Données personnelles et privacy

Nota : la Fondation MAIF estime que ces nouveaux outils et technologies peuvent apporter des bénéfices :

- aux approches méthodologiques, analyses scientifiques, et moyens d'investigation mobilisés pour aborder les questions soulevées ;
- pour l'émergence de solutions concrètes innovantes susceptibles d'améliorer la prévention et la résilience au quotidien.

Elle a donc fait le choix volontaire que cet appel à projets puisse être ouvert à ces deux dimensions complémentaires, qui bien que de natures différentes, servent bien le même objectif.

Les progrès effectués ces dernières décennies en matière de baisse du nombre d'accidents, en particulier sur les routes, sont indéniables.

Cependant, dans une période plus récente qu'il s'agisse de mortalité routière ou depuis trop longtemps en ce qui concerne la vie quotidienne, les chiffres sont malheureusement éloquents. Même en déployant depuis quelques années des politiques publiques solides, ambitieuses, un plancher semble avoir été atteint.

La connaissance du risque, des causes d'accidents, les dispositifs de sensibilisation, de contrôle ou de répression ne semblent plus permettre de franchir ce palier.

Des phénomènes sociétaux, conjoncturels ou générationnels sont probablement en jeu. Par exemple, nos travaux récents montrent que la question des comportements, et en particulier lorsqu'ils sont irrationnels mérite un regard approfondi.

Un champ à instruire à un moment où les sciences sociales et les neurosciences commencent à disposer d'outils et d'approches de plus en plus innovants.

L'émergence progressive mais inéluctable de l'intelligence artificielle dans nos vies quotidiennes devrait entraîner une délégation de certaines de nos décisions à la « machine ».

Ces évolutions, par « l'augmentation » des capacités de l'homme alors offertes, devraient permettre de prévenir certains risques : voiture autonome, objets connectés, capteurs en tous genres, devraient favoriser les prises de conscience et la prévention.

Mais cette émergence devrait également provoquer une modification de la perception de notre responsabilité vis-à-vis de nos actions, puis une potentielle altération de nos comportements.

L'exposition au risque pourrait alors augmenter pour des profils plus fragiles ou lors de moments clés, comme la reprise en main après une phase automatique.

QUELQUES PERSPECTIVES :

- ☐ L'IA peut-elle minimiser la prise de risque des personnes par la prise de contrôle directe ou indirecte de leurs actes : mise en garde, conseil, influence, interdiction, etc. ?
- ☐ L'IA va-t-elle amener de nouveaux risques par une augmentation progressive de l'excès de confiance dans la machine (ex. manque de vigilance au volant lorsque l'IA prend la main) ou par une augmentation du sentiment de toute puissance (ex. en tant que piéton, je peux stopper les voitures puisqu'elles freinent automatiquement en détectant ma présence sur la voie) ?
- ☐ L'IA porte-t-elle en son sein le germe d'une emprise sur nos vies ?
- ☐ Les algorithmes, et surtout les concepteurs des algorithmes, pourront-ils guider nos pas et nos actes à chaque instant ?
- ☐ Jusqu'où les humains accepteront-ils de troquer l'apport de nouveaux services contre des données personnelles ?
- ☐ Et quelles en seraient les conséquences sur la société, sa sécurité, son avenir en général (rôle des GAFAM) ?

LES THÉMATIQUES

QUESTIONS POUR LA RECHERCHE

Ces questions illustrent les problématiques que nous souhaiterions voir traiter dans les projets soumis. Elles ne se veulent pas exhaustives, puisque l'un des objets de cet appel à projets consiste justement à nous permettre d'élargir ce champ. Ce sont donc des questions ou des exemples qui restent à enrichir.

EXPLOITATION DE L'IA ET DU BIG DATA

1 COMPRÉHENSION DES COMPORTEMENTS

APPORTS DES NEUROSCIENCES, DU BIG DATA ET DE L'IA

- Nature et processus de la prise de risque, en particulier au niveau de l'inconscient.
- Facteurs déterminants de la prise -ou non- de risques (culture, émotions,…).
- Utilisation de capteurs connectés à la personne pour analyser le lien entre données physiologiques ou biologiques et comportements à risques (gestion du stress, des émotions, de la fatigue, des pertes de contrôle,…).
- Approches prédictives autour du risque dans une logique de prévention (par ex : exploitation de données pour définir le moment clé permettant d'être efficace sur un individu pour une action de prévention).
- Utilisation de l'image, des techniques 3D, de la réalité augmentée, des automates, dans les dispositifs de prévention.

CHANGEMENTS LIÉS AUX AIDES DIGITALES ET ROBOTIQUES

- Effets de la délégation à un automatisme sur la relation au risque (responsabilité, maîtrise,…).
- Perte de savoirs et d'expertises, dépendances aux objets (risque du tout digital).
- Dépendance et capacité à se « déconnecter » .
- Rôle de la confiance -ou défiance- générée par ces objets sur la sensibilité au risque.
- Répétition d'événements mineurs et corrélations avec la probabilité de survenance d'événements majeurs.
- Modélisation de sinistres et chaînes de causalité amont (corrélations exotiques).

LES THÉMATIQUES

2 MOBILITÉ, VOITURES CONNECTÉES ET AUTONOMES

- Véhicules connectés et automatismes de certaines fonctions (ADAS*) : évaluation de l'efficacité réelle sur les risques d'accidents des différents ADAS cumulés.
- Modèles numériques d'analyse d'accidents : méthodes, techniques, outils.
- Applications potentielles du « deep learning » sur les risques via les données ou la modélisation d'accidents.
- Rôle de l'interconnexion « Car to Car » et « Car to Infrastructure » dans les approches préventives.
- Impact de « l'abandon » temporaire de conduite sur le comportement global du conducteur.
- Lien entre paramètres corrélés aux comportements de conduite et risques d'accidents.
- Choix éthiques dans la gestion des risques par l'IA embarquée.

3 VULNÉRABLES (PIÉTONS, CYCLISTES,…) ET NOUVELLES MOBILITÉS

- Connaissance des facteurs de risques spécifiques pour les ORNI*.
- Intégration des ORNI dans les flux urbains (dispositifs et solutions pour améliorer la protection des pratiquants et des piétons).
- Évolution des comportements des vulnérables dans un environnement de véhicules autonomes et connectés (adaptation, aveuglement, challenge,…).
- Utilisation des capteurs, des connections et de l'IA pour améliorer leur protection.

4 CAPTEURS, OBJETS CONNECTÉS ET SMARTHOME

- Utilisation de l'IA et de la robotique pour des approches innovantes en prévention au domicile.
- Protection des biens mobiliers et immobiliers (vols et événements climatiques).
- Émulation, sensibilisation, entraînements avec des objets connectés innovants (santé, gestes de secours, évitement de risques, etc…).
- Impact de l'image (fixe ou animée) et des données publiques ou privées sur l'évaluation d'un risque ou la conséquence de sa survenance.
- Usages des puces RFID* à des fins préventives.
- Apports et bénéfices de l'image (photo, vidéos,…) et de son analyse (IA) pour prévenir, sauvegarder....

LES THÉMATIQUES

5 DONNÉES PERSONNELLES ET PRIVACY

- Solutions pédagogiques et pratiques, si possible appliquées et grand public, pour informer, sensibiliser, protéger les personnes, et éviter que les données sensibles ne soient utilisées de façon illégale ou non désirée.
- Développement de solutions ou d'outils (App) améliorant la connaissance du citoyen sur ses risques propres immédiats et probables (Smartphone pour gérer le risque personnel).
- Gestion de la protection : partagée dans un collectif, déléguée à un tiers, centralisée via une prestation.
- Détention de la donnée et tiers de confiance (droits des parties et risques).
- Evaluations des dispositifs techniques assimilés à des tiers de confiance.

*ADAS : Advanced Driver Assistance Systems
*ORNI : Objets Roulants Non Identifiés (Hoverboard, Gyroskate, Smartboard, Segway, Solowheel, Gyropode, trottinettes électriques, etc)
*RFID : Radio Frequency Identification

LES CHAMPS D'APPLICATION DE L'IA

Les champs d'application de l'IA (qu'il s'agisse de les utiliser pour analyser de façon innovante les risques ou qu'il s'agisse de leur présence dans notre quotidien) concernent potentiellement l'ensemble des domaines de risque. Nous faisons le choix, dans cet appel à projets de nous intéresser à seulement trois d'entre eux :

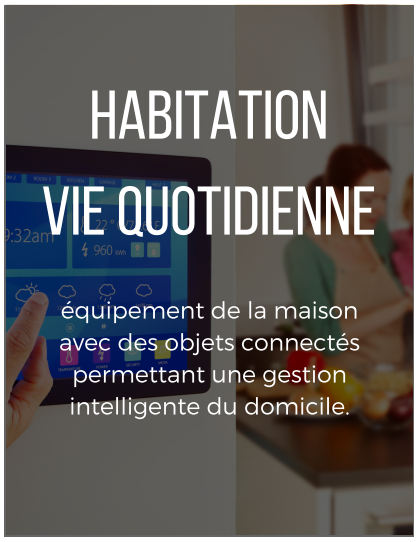

3 domaines auxquels s'ajoute la question des comportements à risque, depuis leur compréhension sous un jour éclairé par le Big Data et l'IA jusqu'aux analyses prédictives.

Bien évidemment, nous pensons que le développement de l'intelligence artificielle, mixant algorithmes sophistiqués et Big Data, devrait permettre, dans tous ces domaines, depuis la question comportementale jusqu'à la digitalisation de nos vies, de faire des progrès par des approches innovantes sur le risque. Connaître, comprendre, prédire, prévenir.

CHAMP DE L'APPEL À PROJETS

LES QUESTIONS QUE SE POSE LA FONDATION MAIF FIGURENT DE MANIÈRE DÉTAILLÉE DANS LES THÉMATIQUES « QUESTIONS POUR LA RECHERCHE ».

Au regard de ce contexte et des évolutions probables, La Fondation MAIF a pour objectif, d'accompagner la recherche et le développement pour :

- analyser, comprendre et mesurer de façon originale et innovante les comportements à risque, et proposer des solutions de prévention prenant en compte l'IA et le digital (aspects psychologiques et sociologiques par exemple);
- accompagner des projets ayant pour objet de proposer des solutions concrètes en matière de sécurisation des données personnelles (vol de données, usurpation d'identité, harcèlement, prise de contrôle d'un dispositif personnel, perte d'expertise, abandon de responsabilité,…);
- accompagner des projets innovants permettant d'utiliser les données ou les objets connectés à des fins de détection et de prévention des risques dans les domaines :

  - o de la vie privée ;
  - o de la sécurité de l'habitat (Smart Home) ;
  - o de la mobilité (véhicule connecté/autonome, aides à la sécurité, info-divertissement) ;
  - o de la sécurité des objets connectés et de leurs usages ;
  - o de la diffusion de messages d'alertes issus de réseaux de surveillance centralisés ou collectifs (tsunamis, inondations, séismes, mouvements de foule,…).

CARACTÉRISTIQUES DES PROPOSITIONS

Au regard de son statut de Fondation reconnue d'utilité publique, la communication sur l'objet et les résultats de la recherche, de même que le développement d'applications au bénéfice des institutions et des citoyens, sont des éléments constitutifs de son engagement. Ces applications pratiques ou démonstrateurs ou outils de communication sont recherchés et font partie des critères de sélection des projets.

Si la confidentialité s'exerce sur les méthodes, les propriétés existantes, et d'une certaine mesure sur le calendrier des travaux ou des publications, le principe est celui de la transparence et de la communication des conclusions du projet vers le grand public.

Les propositions de recherche devront également avoir des objectifs bien identifiés et des perspectives de communication ou d'application assez précises et concrètes. Les propositions intégrant des dimensions de développement expérimental seront examinées avec grand intérêt. Le caractère innovant des solutions permettant d'améliorer la sécurité des personnes et des biens dans les domaines proposés est indispensable.

Les recherches plus fondamentales où contribuant à des travaux plus amont ne seront pas examinées de façon prioritaire, mais pourront néanmoins être soutenues si leur apport est jugé majeur ou structurant pour le programme.

Le recours à des expérimentations associant les citoyens, dans les trois domaines proposés dans cet appel à projets est souhaité.

Les recherches peuvent être proposées par une ou plusieurs équipes, voire associer des partenaires industriels. Par contre, le projet sera présenté dans le cadre d'un dossier unique et porté par un seul responsable identifié, dans la mesure du possible issu d'une structure de recherche.
Si l'activité de financement de projets de recherche exercée par la Fondation MAIF se situe dans le champ de la TVA, elle en est exonérée. Les budgets de projets proposés ne devront donc pas comporter de TVA.

Le soutien financier de la Fondation MAIF devra couvrir au minimum 25% du coût total du projet de recherche. Pour information, à ce jour, les soutiens de la Fondation se situent en général entre 50 et 200 k€.
La durée de mise en œuvre du projet sera comprise entre 12 et 36 mois.

Enfin, et pour clarifier les choses, avant de soumettre votre dossier, nous vous invitons à prendre connaissance de ces quelques lignes qui décrivent les principes sur lesquels la Fondation MAIF n'entend pas déroger et qui devront être respectés pour qu'un soutien soit envisagé.

CARACTÉRISTIQUES DES PROPOSITIONS

1 CONFIDENTIALITÉ SUR LE PROJET

Au regard de son engagement financier et de sa mission au service de la prévention des risques en direction de tous les publics, la Fondation MAIF doit pouvoir proposer des outils de communication et mettre en œuvre des actions de sensibilisation ou de prévention. Il ne saurait lui être imposé une quelconque confidentialité sur le projet de recherche et ses résultats.

2 BUDGET DU PROJET ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

La Fondation MAIF a vocation à soutenir les travaux de recherche en leur accordant les moyens supplémentaires nécessaires pour réaliser le projet. En ce sens, les coûts du personnel permanent ne constituent pas, en général, des dépenses éligibles, pas plus que les frais de structure forfaitaires.
Le budget complète la compréhension du projet en détaillant pour chacune des phases et chacune des lignes les montants estimés au plus près pour obtenir les résultats souhaités. Le budget est par nature prévisionnel et la part de financement accordée par la Fondation constitue une limite d'engagement sous réserve du contrôle des dépenses exposées.
Le suivi régulier du projet permet d'ajuster le budget en fonction de son avancement.

3 FACTURATION

La contribution de la Fondation MAIF étant liée au principe des dépenses contrôlées, les factures émises comporteront en annexe l'état d'avancement des travaux et le bilan des dépenses effectuées au titre de ces travaux. Les relevés de temps passés ou factures justificatives détaillées devront être fournis pour permettre les règlements.
Le soutien financier alloué par la Fondation MAIF relève d'une opération non soumise à la taxe sur la valeur ajoutée puisque, même si elle se situe dans le champ de la TVA, elle en est exonérée dans la mesure où les travaux financés ne sont pas en concurrence avec le secteur marchand et répondent à une finalité d'intérêt général.

4 PROPRIÉTÉ

Compte tenu de la mission d'intérêt général de la Fondation MAIF et de ses dispositions statutaires dûment approuvées par décret, si les connaissances propres et les savoirs mis en œuvre par l'entité soutenue restent sa propriété, les résultats issus du projet deviendront en partie, selon les cas et les engagements respectifs, la propriété de la Fondation MAIF, ce qui lui permettra d'en assurer une diffusion et un usage d'intérêt général.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1 DE LA PROPOSITION

- objet du projet : il devra se situer dans le champ de l'appel à projet défini en page 10) ;
- compatibilité avec les conditions définies en page 11 et 12 ;
- lien avec les « questions pour la recherche » à partir de la page 6 ;
- intérêt scientifique du sujet pour la thématique de l'appel à projets ;
- description : si le projet a des liens ou des interactions avec d'autres travaux comportant d'autres sources de financement, les porteurs devront les décrire de façon précise et transparente.

2 DE L'ÉQUIPE

- les projets sont ouverts à toutes les équipes de recherche, quelles que soient leur appartenance institutionnelle (Enseignement supérieur public, organismes de recherche, centres techniques, secteur R&D d'établissements privés,…) ;
- des partenaires d'une autre nature peuvent être associés ;
- une équipe de recherche de nature académique doit être au moins associée ;
- le projet doit être cosigné par les responsables des équipes partenaires ;
- le niveau de confiance est un point important, en particulier entre le porteur de projet et la Fondation MAIF.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le dispositif comporte trois temps.

- La direction de la Fondation MAIF effectuera un premier tri selon des critères liés à la conformité de la proposition au regard des règles définies dans l'appel à projets et aux délais indiqués, sur la base d'un dossier d'intention synthétique pré formaté disponible sur le site de la Fondation MAIF. Seuls les dossiers d'intention respectant les contraintes définies seront étudiés.
  Vous pouvez également télécharger le dossier d'intention synthétique ici.
- Le Conseil Scientifique de la Fondation MAIF évaluera l'intérêt scientifique des propositions retenues, au regard des enjeux de sécurité qu'ils adressent, ainsi que de leur pertinence méthodologique. Cette sélection sera effectuée sur la base d'un dossier complet de soumission de projet pré formaté qui sera adressé aux équipes ayant proposé les dossiers d'intention synthétiques initialement retenus afin qu'elles puissent le compléter :
  - seuls les dossiers d'intention sélectionnés pourront faire l'objet du dépôt d'un dossier complet ;
  - cette évaluation sera effectuée par au moins deux membres experts du Conseil Scientifique, éventuellement accompagnés par des experts externes ;
  - leurs analyses seront examinées collectivement lors d'un Conseil Scientifique qui prendra en compte l'intérêt scientifique de la recherche, mais aussi son intérêt sociétal en matière de prévention des risques ainsi que son potentiel applicatif (communication, pédagogie, action, développement industriel,…) ;
  - la répartition des postes budgétaires et l'adéquation des montants sollicités au regard des tâches effectuées seront également examinées.
- Le Conseil d'Administration de la Fondation MAIF effectuera le choix final des projets retenus au regard des avis du CS, de la stratégie de la Fondation et des contraintes budgétaires.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 NIVEAU DE QUALITÉ SCIENTIFIQUE ET/OU TECHNIQUE :

- pertinence des recherches antérieures ;
- clarté et pertinence des objectifs de recherche ;
- caractère innovant ;
- clarté et pertinence de la méthodologie ;
- clarté et réalisme du calendrier.

2 QUALITÉ ET EFFICACITÉ DE L'ÉQUIPE CONSTITUÉE :

- qualité du consortium ;
- pertinence des complémentarités individuelles ;
- pertinence du management.

3 POTENTIEL DE VALORISATION, QUALITÉ DES LIVRABLES :

- potentiel applicatif et propositions concrètes en matière de sécurité et de prévention : prototypes, démonstrateurs, applications, outils,… utiles à la sensibilisation de parties prenantes ou de citoyens ;
- perspectives de communication grand public ;
- caractère généralisable, et capacité à accompagner des actions de communication ou de déploiement des solutions préconisées ;
- implication de l'équipe dans les phases de vulgarisation et de valorisation des résultats de recherche, voire de développement de solutions grand public ;
- état de l'art technologique et fonctionnel des solutions (simplicité, ergonomie,…) ;
- précision des engagements ;
- intérêt pour l'assureur.

4 BUDGET

- adéquation du financement demandé à la Fondation MAIF vs résultats attendus ;
- pertinence des postes de financement et part allouée aux actions de valorisation grand public et aux développements de solutions appliquées.

CONVENTION

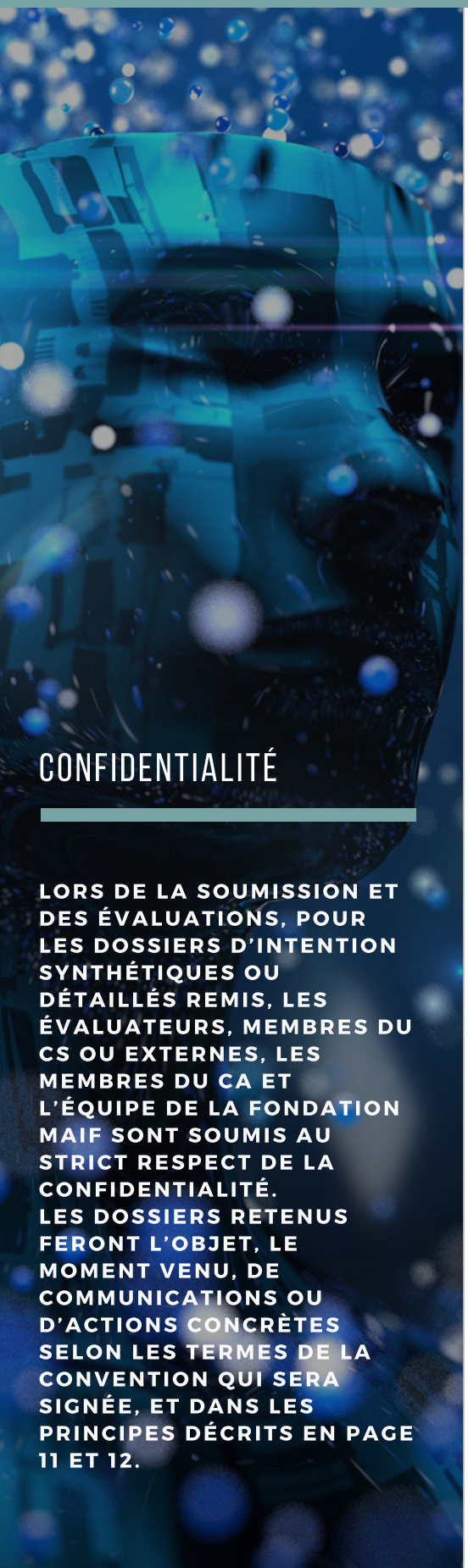

CONFIDENTIALITÉ

LORS DE LA SOUMISSION ET DES ÉVALUATIONS, POUR LES DOSSIERS D'INTENTION SYNTHÉTIQUES OU DÉTAILLÉS REMIS, LES ÉVALUATEURS, MEMBRES DU CS OU EXTERNES, LES MEMBRES DU CA ET L'ÉQUIPE DE LA FONDATION MAIF SONT SOUMIS AU STRICT RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ.
LES DOSSIERS RETENUS FERONT L'OBJET, LE MOMENT VENU, DE COMMUNICATIONS OU D'ACTIONS CONCRÈTES SELON LES TERMES DE LA CONVENTION QUI SERA SIGNÉE, ET DANS LES PRINCIPES DÉCRITS EN PAGE 11 ET 12.

Les modalités de financement retenues, ainsi que les livrables attendus, seront précisés dans la convention entre l'établissement auquel est rattachée l'équipe porteuse du projet et la Fondation MAIF.

En contrepartie de ce soutien financier, les équipes devront notamment :

- mentionner le soutien de la Fondation MAIF dans toutes les actions de communication ou de valorisation concernant la recherche, pendant le projet ou après le terme de celui-ci ;
- prévoir et produire un document de valorisation vulgarisé permettant de communiquer sur le projet ou d'appliquer concrètement sur le terrain ses conclusions ;
- accepter un partage de propriété sur les résultats directement issus du projet afin de les conserver dans un cadre d'intérêt général, que garantit la Fondation MAIF ;
- prévoir des rapports et des réunions d'avancement intermédiaires et un rapport final ;
- accepter de communiquer ou de participer à des communications vers des publics autres que les publics académiques traditionnels et en particulier accepter de répondre à des sollicitations presse ;
- collaborer, lorsque c'est pertinent, au développement de solutions appliquées à partir des résultats de recherche ou des prototypes élaborés ;
- fournir des justificatifs de dépenses sur la globalité du projet conformément aux postes financés décrits dans la convention.

MODALITÉS ET CALENDRIER

Les équipes intéressées feront parvenir à la Fondation MAIF dans un premier temps le dossier d'intention synthétique en version pdf obligatoirement (cité en page 14) à l'adresse suivante :

contact@fondation.maif.fr

laetitia.lucas@fondation.maif.fr (en copie)

AU PLUS TARD LE 23 FÉVRIER 2018

Pour ceux dont le dossier d'intention synthétique aura été retenu, le dossier détaillé devra impérativement nous parvenir à l'adresse ci-dessus selon les mêmes modalités.

AU PLUS TARD LE 18 MAI 2018

Dans la phase de constitution des dossiers détaillés, il sera proposé une rencontre entre les évaluateurs de la Fondation MAIF et les porteurs du projet pour les aider à affiner le projet, à prendre en compte les contraintes de la Fondation et à comprendre ses attentes et priorités.

Ces échanges pourront avoir lieu, sur la base d'une première version d'un dossier détaillé provisoire entre le 15 avril et le 9 mai 2018.

Dates clés provisionnelles :

Ouverture appel à projets	4 décembre 2017
Date limite de réception des dossiers d'intention synthétiques	23 février 2018
Transmission des résultats pour les dossiers retenus	2 mars 2018
Date limite de réception des dossiers détaillés définitifs	18 mai 2018
Décision finale et information	22 juin 2018
Début souhaité des travaux	Septembre 2018

Soutenir la recherche
pour prévenir les risques